

Promotions : tableaux d'avancement



Le système actuellement en vigueur est inégalitaire. L'enseignant qui franchit tous les échelons à la vitesse la plus rapide peut toucher, sur l'ensemble de la carrière, jusqu'à 30 000 euros de plus qu'un autre qui avance à l'ancienneté. Ces inégalités sont une des conséquences de la prise en compte de la note dans le barème.

Le SNUipp-FSU remet en question cette notion de mérite et réclame l'avancement de tous au rythme le plus rapide.

Afin de mieux vous défendre lors de la CAPD, vous pouvez nous retourner la fiche ci-jointe.

Vous ne savez pas si vous êtes « promouvable » ?

Contactez-nous !



Echelons	Choix 30%	Mi-choix 5/7è	Ancienneté	Indice
1er échelon	Instituteurs		9 mois	341
Du 1er au 2e			9 mois	357
Du 2e au 3e			9 mois	366
Du 3e au 4e			1 an	373
Du 4e au 5e	1 an et 3 mois		1 an et 6 mois	383
Du 5e au 6e	1 an et 3 mois		1 an et 6 mois	390
Du 6e au 7e	1 an et 3 mois	1 an et 6 mois	2 ans et 6 mois	399
Du 7e au 8e	2 ans et 6 mois	3 ans et 6 mois	4 ans et 6 mois	420
Du 8e au 9e	2 ans et 6 mois	3 ans et 6 mois	4 ans et 6 mois	441
Du 9e au 10e	2 ans et 6 mois	4 ans	4 ans et 6 mois	469
Du 10e au 11e	3 ans	4 ans	4 ans et 6 mois	515

Echelons	Grand-Choix 30%	Choix 5/7ème	Ancienneté	Indice
1er échelon	Professeurs Des Ecoles			349
Du 1er au 2e			3 mois	376
Du 2e au 3e			9 mois	432
Du 3e au 4e			1 an	445
Du 4e au 5e	2 ans	2 ans et 6 mois	2 ans et 6 mois	458
Du 5e au 6e	2 ans et 6 mois	3 ans	3 ans et 6 mois	467
Du 6e au 7e	2 ans et 6 mois	3 ans	3 ans et 6 mois	495
Du 7e au 8e	2 ans et 6 mois	3 ans	3 ans et 6 mois	531
Du 8e au 9e	2 ans et 6 mois	4 ans	4 ans et 6 mois	567
Du 9e au 10e	3 ans	4 ans	5 ans	612
Du 10e au 11e	3 ans	4 ans et 6 mois	5 ans et 6 mois	658

Comment lire ces tableaux ?

Un Professeur des écoles actuellement au 6ème échelon devra rester au minimum 2 ans et 6 mois à cet échelon avant de pouvoir être promu au 7ème échelon.

Il sera alors promu au « Grand-Choix » si son barème est suffisant (voir document en annexe avec les barèmes des derniers promus à chaque échelon).

Si son barème ne suffit pas, il restera 3 ans au 6ème échelon si le barème est suffisant pour passer au « Choix ».

Sinon il passera automatiquement au 7ème échelon à « l'ancienneté » au bout de 3 ans et 6 mois passés au 6ème échelon.

